

ARRÊTÉ N° 2026-183

Le Maire de BRECEY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement ;
- Vu le code de la route ;
- Considérant les conditions météorologiques défavorables et la vigilance orange « vents violents » prévue par Météo France débutant ce soir à minuit et jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 - 18 h 00, lors du passage de la tempête Austen ;
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique durant cet évènement météorologique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le marché hebdomadaire du vendredi 23 octobre 2026 est annulé pour des raisons de sécurité des commerçants et des usagers.

ARTICLE 2 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brecey, le 22 octobre 2026

**Le Maire,
Philippe AUBRAYS**

